



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Périgueux, le 5 mars 2010

UNITÉ TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :
SOCIÉTÉ AUTO CASSE PLAISANCE
« Le Grand Champ »
24560 – PLAISANCE

Fiche de suivi n°: 5090-520005-1-1

Référence Courrier : EA/EA/UT24/0173/10

Affaire suivie par : Eric ANDRZEJEWSKI

eric.andrzejewski@industrie.gouv.fr

Tél. : 05 53 02 65 80

Fax : 05 53 02 65 89

Objet : Renouvellement agrément démolisseur VHU

**Rapport de l'inspection des installations classées
au Conseil Départemental de l'Environnement, des
Risques Sanitaires et Technologiques**

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, la société AUTO CASSE PLAISANCE, située à « Le Grand Champ » - 24560 Plaisance, a été agréée sous le numéro PR 24 00015 D pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (V.H.U.).

Cet agrément a été délivré par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007 pour une durée de trois ans.

Par courrier du 16 octobre 2009, la société précitée sollicité le renouvellement de son agrément et joint, à l'appui de sa demande, l'attestation de conformité de son établissement aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'agrément N° PR 24 00015 D du 18 janvier 2007 et aux cahiers des charges annexés établie le 25 février 2009 par l'organisme certificateur ECOPASS.

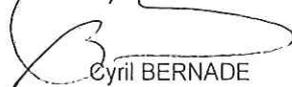
Des analyses des rejets des eaux issues des emplacements affectés au démontage des moteurs et pièces détachées réalisées le 14 janvier 2010 qui indiquent le respect des critères de rejet dans le milieu naturel pour le paramètre hydrocarbures, complètent le dossier fourni.

Nous considérons cette demande de renouvellement d'agrément comme recevable et nous proposons donc au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un **avis favorable** à la demande de renouvellement d'agrément à la société AUTO CASSE PLAISANCE sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Au présent rapport est joint un projet d'arrêté rédigé en ce sens et sur lequel l'exploitant n'a pas émis d'observation.

Vu et transmis avec avis conforme

le chef de l'unité territoriale


Cyril BERNADE

L'inspecteur des installations classées,


Eric ANDRZEJEWSKI

Présent
pour
l'avenir

PJ : Projet d'arrêté

Copie à : Chrono – Dossier

Tél : 33 (0) 53 02 65 80 – Fax : 33(0)5 53 02 65 89
Cité administrative Bâtiment A
24016 PERIGUEUX cedex